

## **Déclaration de principes** **Des principes de base**

Les laïques rassemblés au sein du Centre d'Action Laïque de la Province de Liège considèrent que le principe fondamental de la laïcité réside dans la séparation absolue de l'Etat et des Eglises.

Les convictions religieuses et philosophiques restent du strict domaine individuel.

A cette notion de base, ils associent les principes de respect des libertés individuelles et collectives des êtres humains dont le triptyque "Liberté - Egalité - Fraternité" reste une excellente illustration. Ils proposent la Libre Pensée comme mode d'étude de la réalité et de recherche d'éventuelles solutions. Non seulement, ils sont conscients mais ils se sentent très heureux des multiples propositions issues des applications de la Libre Pensée. Ils soulignent que les différences qui séparent parfois les considérations résultant de leurs démarches forment la richesse intrinsèque de leur apport à l'amélioration de nos sociétés. Ils rejettent résolument tout unanimité artificiel.

### **Les valeurs laïques**

Les laïques souhaitent une société où chacun dirige sa propre vie. Ils n'ont pas de maître à penser ni de " texte sacré "

### **Le libre examen**

Le libre examen, c'est le refus de tout dogmatisme et le droit à la liberté de conscience. Il s'agit d'une démarche exigeante, car examiner librement les choses impose de mettre en questions toutes les idées reçues.

### **La tolérance**

La tolérance est une attitude d'ouverture et de respect de l'autre. Mais elle ne signifie pas qu'il faut admettre n'importe quelle idée. La haine et le mépris, par exemple, doivent être combattus au nom même de la tolérance.

### **La citoyenneté**

Les laïques voulant être autonomes et responsables, doivent- logiquement participer à la vie sociale et politique.

### **Le respect de la diversité**

A condition qu'elles ne bafouent les droits de personne, les particularités qui différencient les uns des autres enrichissent la vie en commun.

### **La solidarité**

Seule une société solidaire où chacun est responsable est susceptible de permettre l'épanouissement de tous.

### **La démocratie**

Pour être démocratique, une société doit respecter les valeurs laïques d'autonomie individuelle et d'égalité des droits, et donc respecter les droits de l'homme, la liberté de pensée...

### **Les attitudes laïques**

Les valeurs laïques doivent se traduire dans les actes. Le laïque combat toute censure et toute discrimination. Le respect des personnes n'impose pas le respect des idées de chacun.

### **Les droits de l'Homme**

Droits de l'Homme et laïcité sont liés: ils affirment entre autres le droit de résister à la dictature, le droit à la liberté de conscience et d'expression... La conquête des droits de l'Homme a été progressive et n'est pas achevée.

## **L'humanisme**

L'humanisme, qui est au centre de la laïcité, a pour but l'épanouissement de l'homme. Il garantit le droit à la différence et la coexistence paisible entre les hommes, car il défend les droits fondamentaux de chaque être humain. L'humanisme s'oppose donc à l'attitude parfois violente de ceux qui affirment posséder " la vérité ".

## **De l'organisation générale**

Laissant à chacun le soin de choisir ses modes d'action, ils considèrent toutefois que la mise sur pied d'organisations laïques constitue, au-delà des comportements individuels, un apport indispensable à leur action. Par le même raisonnement ils participent à la coordination des activités laïques des communautés française et germanophone de Belgique, de l'Etat Belge et des autres niveaux extra-nationaux.

Pour eux, l'organisation de la laïcité repose sur trois notions de base, à savoir la démocratie représentative, la règle de la majorité et le fédéralisme

### **De la démocratie**

La démocratie représentative s'appuie d'abord sur l'égalité, en droit de tous les membres d'un groupement. Ensuite, ceux-ci élisent en toute liberté des responsables qui sont investis de tâches précises pour des délais limités. Les candidats à ces élections jouissent d'une absolue égalité de chance. Les organes dirigeants, à tous les niveaux, doivent représenter au mieux les différentes opinions des membres de l'association.

### **De la majorité**

La règle de majorité se présente comme une règle technique permettant de prendre des décisions. Elle n'a de valeur que si elle est associée au respect des minorités. La majorité ne s'applique pas dans les questions éthiques.

### **Du fédéralisme**

Dans le cadre des Communautés française et germanophone de Belgique, le fédéralisme de référence se présente de la manière suivante:

- Au premier niveau, les laïques individuels se regroupent en associations locales qui jouissent d'une indépendance totale. Il est cependant fortement souhaitable qu'elles revêtent la forme d'a.s.b.l. Les associations qui le désirent adhèrent au Centre d'Action Laïque Provincial, mais restent totalement indépendantes pour les compétences non-déléguées.
- Au deuxième niveau, le Centre d'Action Laïque Provincial est une association indépendante exception faite des compétences qui sont reconnues au Centre d'Action Laïque communautaire.
- Au troisième niveau, le Centre d'Action Laïque communautaire exerce la représentation et l'organisation au niveau communautaire.
- Au quatrième niveau, le Conseil Central Laïque exerce la représentation et l'organisation au niveau fédéral.
- Au cinquième niveau, la Fédération Humaniste Européenne (FHE) exerce la représentation et l'organisation au niveau européen.
- Au sixième niveau, l'International Humanist and Ethical Union (IHEU) exerce la représentation et l'organisation au niveau mondial.

Parallèlement à cette structuration, les organisations locales se regroupent aussi, si elles le désirent, en fédérations thématiques qui sont associées aux niveaux de gestion provinciaux et communautaires.

## Des compétences respectives

Schématiquement, la répartition des compétences s'effectue de la manière suivante:

### **Organisations locales:**

Les compétences exclusives (c'est-à-dire celles pour lesquelles elles ont une indépendance totale) comprennent:

- Le fonctionnement propre
- Les affaires locales (géographiques et/ou thématiques).

### **CAL-Province:**

Les compétences exclusives comprennent:

- Le fonctionnement propre
- Les affaires provinciales y compris la coordination provinciale, l'aide aux associations, le lancement d'initiatives nouvelles.

### **CAL-Communautaire:**

Les compétences exclusives comprennent:

- Le fonctionnement propre
- Les affaires communautaires
- Les relations internationales générales

### **Conseil Central laïque:**

Les compétences exclusives comprennent:

- Le fonctionnement propre
- Les affaires fédérales

## Des conflits

En cas de conflit, la recherche de solution à l'amiable reste la priorité absolue. A défaut il est fait recours à la procédure d'arbitrage du CAL Communautaire.

## De l'intervention dans la cité

En outre, les organisations laïques ont décidé d'intervenir dans le monde social afin de donner une facette appliquée aux principes de solidarité. Pour ce faire, elles veilleront au respect absolu de l'indépendance des individus. Ainsi, elles montreront un intérêt particulier pour la prévention qui doit doter chaque être humain des moyens moraux et matériels nécessaires à la propre conduite de sa vie. Elles éviteront soigneusement les duplications avec des organisations déjà existantes et ne portant pas atteinte à nos principes généraux. Elles n'opéreront pas dans les domaines exigeant des engagements politiques ou syndicaux préalables.

## Des relations extérieures

Dans tous les domaines, les collaborations nouées par les organisations laïques à tous les niveaux avec d'autres organisations s'inspirent de la non-immixtion réciproque et du souci de ne jamais collaborer, même de manière occasionnelle ou indirecte à la réalisation d'objectifs contraires à nos principes. Leur portée est strictement limitée aux signataires sauf extension décidée par d'autres organes de la laïcité.